

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0444

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biennale d'Art contemporain 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0444**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Biennale d'Art contemporain 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes", dite "La Biennale de Lyon", association loi 1901, a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a pour objet complémentaire d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association est ainsi en charge de l'organisation de la Biennale d'art contemporain qui sera organisée en 2015 et sollicite le soutien de la Métropole de Lyon.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon a été créée le 1er janvier 2015. En vertu de l'article 4 de l'ordonnance constitutionnelle du 19 décembre 2014, "La Métropole est substituée à la Communauté urbaine de Lyon (...) dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création ainsi que dans l'ensemble de leurs droits et obligations, et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence". De plus, en application de l'article L 3642-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole de Lyon dispose d'une clause générale de compétence métropolitaine selon laquelle le Conseil règle, par délibération, les affaires de la Métropole.

Ainsi, au vu de l'intérêt général que représente l'organisation d'un événement culturel de notoriété internationale tel que la Biennale d'art contemporain, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

Avec l'organisation de la Biennale d'art contemporain, l'association dite « Biennale de Lyon » concourt à des objectifs majeurs recherchés par la Métropole de Lyon dans le cadre de sa politique événementielle culturelle :

- offrir des manifestations artistiques de qualité partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de pratiques culturelles collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la Métropole en développant une image de dynamisme et de modernité,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

b) - Compte rendu des actions réalisées lors de la Biennale d'art contemporain en 2013

Par délibération n° 2013-3987 du 24 juin 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a attribué une subvention de fonctionnement de 2 680 000 € au profit de l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dite "La Biennale de Lyon", dans le cadre de l'édition 2013 de la Biennale d'art contemporain qui s'est déroulée du 12 septembre 2013 au 5 janvier 2014.

La 12ème édition de la Biennale d'art contemporain, confiée au commissaire islandais Gunnar Kvaran, directeur depuis 2001 du Musée Astrup Fearnley à Oslo, a accueilli 77 artistes venus de 27 pays, sur 14 000 mètres carrés d'exposition répartis sur 5 lieux : les 3 lieux habituels avec la Sucrière rénovée, le musée d'art contemporain et la Fondation Bullukian, auxquels se sont ajoutés deux nouveaux lieux : la chaufferie de l'Antiquaille et l'église Saint Just.

Le dispositif Veduta, laboratoire pour l'expérience artistique, s'est déroulé sur 6 communes de l'agglomération : Lyon, Oullins, Vaulx en Velin, Givors, Grigny et Saint Priest ; plusieurs institutions culturelles, telles que le Musée Gadagne, le théâtre de la Renaissance (Oullins), Musiques en scène, la Mostra (Givors), des médiathèques ont collaboré également à la construction de Veduta.

La manifestation Résonance s'est déroulée dans 150 lieux et une quarantaine de communes de la région Rhône-Alpes, dont 10 sont situées sur le territoire de l'agglomération. Créé au sein de Résonance, Focus a fait émerger une dizaine de projets spécifiques en étroite collaboration avec différentes institutions (l'Institut d'art contemporain, le palais de Tokyo, la maison des arts plastiques de Rhône-Alpes, etc.), particulièrement celles qui se consacrent à la jeune scène artistique.

c) - Bilan

Au regard des objectifs de la Métropole de Lyon, les principaux éléments de bilan sont les suivants :

Le nombre de visiteurs de l'exposition internationale sur les 5 lieux a atteint 205 178 visiteurs (contre 202 404 en 2011). Plus de 43 % des visiteurs avaient moins de 26 ans.

Plus de 300 œuvres ont été exposées. Parmi celles-ci, 80 % ont été des créations. 73 % des artistes participant avaient moins de 40 ans.

Il convient de noter un attrait croissant pour toutes les formes de médiation avec, d'une part, 620 visites commentées assurées par 17 médiateurs et suivies par 50 069 personnes et, d'autre part, 8 248 locations d'audioguides et téléchargements de l'application mobile audioguide. C'est, au total, 1/4 du public qui a visité la Biennale accompagné d'un médiateur ou d'un audioguide.

Par ailleurs, près de 30 400 personnes (12 000 en 2011) ont visité ou participé aux différentes actions liées à Veduta, contribuant à une implication forte des 6 communes concernées dans la Biennale et permettant de toucher de nouveaux publics. Dans ce cadre, l'ensemble des artistes invités à l'exposition internationale ont conçu ou prêté une œuvre et l'ont exposée chez les habitants de l'agglomération pendant toute la Biennale.

Dans le cadre de la Résonance, 250 projets portés par plus de 150 galeries et structures culturelles dans toute la région ont accueilli 50 000 visiteurs. La nuit Résonance (50 expos, concerts, performances, etc.) a, quant à elle, accueilli 12 000 visiteurs. En outre, les expositions labélisées Focus ont présenté notamment *Rendez-vous 2013*, à l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne, *Modules Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent : Des présents inachevés*, hors les murs du Palais de Tokyo, centre d'art contemporain / Paris (au siège d'Euronews) ou encore des *Résonances métropolitaines* sur les territoires de Vienne, Saint Etienne, Saint Chamond et Bourgoin Jallieu.

La couverture de la presse nationale et internationale a été importante avec 1 064 journalistes accueillis, en provenance de 24 pays. Enfin, 5 500 professionnels en provenance de 40 pays ont été accueillis.

d) - Programme d'actions pour la Biennale de 2015 et plan de financement prévisionnel

La 13ème édition de la Biennale d'art contemporain de Lyon aura pour titre *La vie moderne*. Elle a été confiée au commissaire invité Ralph Rugoff (directeur de la Hayward Gallery à Londres) et se déroulera du 10 septembre 2015 au 3 janvier 2016. La Biennale 2015 ouvrira une nouvelle trilogie autour du mot "moderne".

Elle regroupera les événements suivants :

- l'exposition internationale "La vie moderne", reflétant plusieurs enjeux de la vie contemporaine dont, notamment, l'inégalité croissante de la richesse à travers la planète, la position précaire de la pensée rationnelle dans la vie économique et sociale, la frontière floue entre société d'information et société de surveillance, ou encore les

effets psychologiques et sociaux de la crise liée au réchauffement climatique global. Elle rassemblera 50 à 60 artistes français, internationaux (environ 25 nationalités) et de très grand renom sur la scène internationale. Un public large d'environ 200 000 personnes est attendu ainsi que plus de 6 300 professionnels et 1 300 journalistes du monde entier,

- une exposition autour du moderne à partir des collections du maCLyon, au Plateau, lieu d'exposition de la Région Rhône-Alpes. Elle présentera de nombreuses oeuvres diverses en termes de support, de style et d'origine géographique, et s'articulera autour du poétique et du politique,

- également le "Rendez-vous", plateforme internationale dédiée à la jeune création, organisée par l'Institut d'art contemporain (IAC) de Villeurbanne, l'École nationale des Beaux-arts de Lyon et le Musée d'art contemporain de Lyon (MacLyon). En 2015, elle accueillera 20 artistes, 10 Biennales (ex : Dakar, Istanbul, Los Angeles, Shanghai, etc.) et un graphiste,

- Veduta, laboratoire pour l'expérience artistique, plateforme de l'amateur organisée autour des couples Création-Réception et Art-Espace public, mettra en œuvre différents types d'actions en 2015 dans 6 villes de la Métropole : Givors, Lyon (quartier Gerland), Oullins, Chassieu ainsi que Saint Cyr au Mont d'Or, associée à Vaulx en Velin autour d'un programme commun. En faisant participer un public devenu acteur de tous les métiers de l'exposition, elle proposera des résidences d'artistes, des expositions ou bien encore des performances dans l'espace public,

- Résonance associant, à l'invitation de la Biennale, des centres d'art, des galeries, des institutions culturelles et des collectifs d'artistes de Rhône-Alpes, par le biais d'appels à projets. Elle rassemblera des lieux très différents dans le champ de l'art contemporain et de la littérature, de la danse, du théâtre ou encore de la musique, autour de projets d'art visuel et de spectacle vivant en Rhône-Alpes. En 2013, 200 expositions, performances, concerts, projections ou spectacles avaient eu lieu. Enfin, au sein de Résonance, Focus a pour but de faire émerger des projets spécifiques en étroite collaboration avec différentes institutions.

Le plan prévisionnel de financement - édition 2015

Produits	Réalisé 2013 (en € HT)	Prévisionnel 2015 (en € HT)
Métropole de Lyon	2 680 000	2 519 200
État	1 470 628	1 455 628
Région Rhône-Alpes	800 000	752 000
subventions communes (Veduta)	82 290	44 000
Total subventions	5 032 918	4 770 828
mécénat et partenariats privés	2 754 197	1 719 445
entrées et visites	1 078 324	1 090 000
autres recettes propres	119 549	110 000
fonds propres	2 771	306 000
Total	8 987 759	7 996 273
Charges	Réalisé 2013 (en € HT)	Prévisionnel 2015 (en € HT)
exposition-Résonance-Veduta	3 221 467	2 857 697
aménagement des lieux d'expo	1 324 518	1 244 517
développement et accueil du public et des professionnels	1 342 901	1 095 051
communication	1 220 848	1 060 687
fonctions support du projet	1 238 186	1 196 587

partenariat et soirées privées	630 054	541 733
Total	8 977 974	7 996 273

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 519 200 € au profit de l'association dite "la Biennale de Lyon", dans le cadre de l'organisation de la Biennale d'art contemporain pour l'année 2015. Ce montant de subvention correspond au montant alloué en 2013 pour l'organisation de la précédente Biennale d'art contemporain, avec une baisse de 6 % ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 519 200 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale d'art contemporain qui se déroulera du 10 septembre 2015 au 3 janvier 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite "la Biennale de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.